La ville d'Ecully

État civil - Affaires générales

Le service État civil - Affaires générales est ouvert
Lundi : en continu de 10h à 17h
Mardi à vendredi : 8h30-12h 13h30-17h
samedi : 8h30-12h

Obtenir un acte d'état civil en ligne

Les demandes d'acte d'état civil de naissance, de décès ou de mariage se font uniquement en ligne, dorénavant sur le site servicepublic.fr
Attention,...

Naissance et reconnaissance

Toute naissance survenue sur le territoire français doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'officier de l'état civil de la commune où s'est...

Mariage

Un dossier de mariage est à retirer auprès du service des affaires générales (ou à télécharger ci-dessous). Une prise de rendez-vous (prise de...

Livret de famille

Un livret de famille est délivré aux époux à l'occasion de leur mariage. Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret...

Changement de nom

Toute personne majeure peut demander à changer de nom de famille, soit en ajoutant soit en substituant à son propre nom celui d'un parent qui ne lui a...

Changement de prénom

La mairie du lieu de naissance et celle du domicile sont compétentes pour accueillir une demande de changement de prénom liée à un motif légitime.

Pacte civil de solidarité (PACS)

L'enregistrement d'un Pacte Civil de Solidarité se fait à la mairie du domicile commun des partenaires.

Parrainage républicain

Parrainage républicain

Issu de la Révolution française, le parrainage républicain constitue un usage à travers lequel les parrains et les marraines s'engagent symboliquement...

Cimetière - Affaires funéraires

Vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer en cas de décès, des devis type d'opérateurs funéraires et les informations concernant le...

Carte nationale d'identité et passeport

La carte nationale d'identité et le passeport ne sont délivrés que dans les mairies équipées de stations biométriques (voir la liste de la soixantaine...

Inscription sur les listes électorales

La demande d'inscription sur les listes électorales peut dorénavant s'effectuer toute l'année, jusqu'à 6 semaines avant une élection. Il n'est plus...

Recensement citoyen

Le recensement citoyen concerne tous les jeunes gens (filles et garçons) de nationalité française âgés de 16 ans révolus, et les personnes devenues...

Attestation d'accueil

L'attestation d'accueil est un document officiel sur papier sécurisé, rempli et signé par toute personne française ou étrangère résidant en France et...

Légalisation de signature et autres attestations

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

accepter
Personnaliser